

COMMUNE DE VALEZAN
PROCES VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 MARS 2012

L'an deux mil douze et le seize du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: JORIOZ Jean Maurice, CHENU Pascal, PELLICIER Guy, CLEYRAT Christian,
BUTHOD Marie-Cécile, CHIRAT Yannick, HANRARD Bernard, MORIN Sébastien.
Excusés : USANNAZ Bernard.
Absents : -
Secrétaire : CHENU Pascal

I - URBANISME :

- Permis de construire de Mr & Mme DUCOURNAU Alain : avis favorable de la DDT et du Conseil Municipal
- Permis de construire de Mme CLAIR Agnès : dossier incomplet demande de pièces manquantes.

II - DELIBERATIONS :

01 - Adhésion ASADAC 2012:

Madame La Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut adhérer à l'ASADAC (agence savoyarde d'aménagement de développement et d'aide aux collectivités) et que de ce fait, elle peut solliciter les services de cet organisme durant l'année 2012.

L'intervention de l'ASADAC relève du régime de l'assistance technique dont une partie du coût est pris en charge par le département.

La répartition d'autre part supportée par la collectivité et celle prise en charge par le département fait référence au barème de modulation des taux de subvention établi par le Conseil Général.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à cet organisme pour l'année 2012
- Autorise Madame La Maire à payer la facture relative à l'adhésion 2012.

02 – Adhésion AMRF 2012 :

Madame La Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut adhérer à l'AMRF (Association des Maires ruraux de France) : cette association se fait bien l'écho des problèmes des petites communes rurales comme Valezan et ses informations sont utiles.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à cet organisme pour l'année 2012,
- Autorise Madame La Maire à payer la facture relative à l'adhésion 2012,

03 – Adhésion Association des Guides du Patrimoine :

Madame La Maire informe le Conseil municipal que la Commune a signé en 2007 une convention avec l'AGPPS (Association des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie) concernant les visites labellisées GPPS sur notre site et que la cotisation pour adhérer à cette association s'élève à 86 euros pour l'année 2012.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à cet organisme pour l'année 2012,
- Autorise Madame La Maire à payer la facture relative à l'adhésion 2012,

04– Autorisation au Département de percevoir la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau à notre collectivité pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que pour percevoir la subvention que nous a attribuée l'Agence de l'Eau pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable, elle doit autoriser le Conseil Général à l'encaisser dans un premier temps pour qu'il puisse nous la reverser.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne pouvoir à Madame La Maire de signer l'autorisation au Conseil Général de percevoir la subvention attribuée à notre collectivité.

05 – Demande de subvention pour travaux voiries sur la route dit : « Les Fours »

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire appel à la réserve parlementaire pour effectuer des travaux de voiries sur le territoire de la commune.
Le montant estimatif des travaux concernant la réfection de la route dit : « Les Fours » s'élèvera à environ à 15 000.00 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De faire une demande de subvention pour les travaux cités ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame La maire pour signer les documents y afférents.

06 – Autorisation de signer la convention avec l'EPFL et de demander des subventions

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que pour l'acquisition de la fruitière de Valezan en vue du transfert de la Mairie, la commune doit signer une convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL. Il est aussi souhaitable de faire appel à toutes les subventions possibles pour aider la commune dans ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne pouvoir à Madame La Maire de signer la convention avec l'EPFL
- Autorise Madame La Maire à faire toutes les demandes de subvention en vue de réaliser le programme relatif à ce Bâtiment et aux parkings nécessaires.

07 – Aménagement d'une zone d'initiation au Kayak sur l'Isère

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête publique réalisée auprès des mairies concernant l'aménagement d'une zone d'initiation au kayak sur le tronçon de l'Isère située en bordure de la base de loisir, sur les territoires communaux de Valezan et de Macot-La-Plagne, la commune doit donner son avis sur la demande présentée.

Aucune observation n'a été enregistrée concernant ce projet.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable à la réalisation de cette zone,
- Donne pouvoir à Madame La maire pour signer les documents y afférents.

III – DIVERS :

➤ Le Conseil Municipal a décidé de ne pas adhérer au CDG concernant la prévention des risques professionnels pour l'année 2012.

➤ Madame GILITOS de TDL (Territoire de Développement Local de Tarentaise-Vanoise) organise une réunion en Mairie le 21 mars 2012 pour exposer à Mme La maire :

« **Projet de Réhabilitation de l'Ancienne fruitière en vue de transférer la Mairie** ».

Suite à cette réunion la commission travaux et tous les conseillers intéressés sont invités à se réunir le 23 Mars 2012 pour étudier le projet.

➤ Un projet du budget principal 2012 a été exposé après avoir examiné les comptes administratifs 2011 en vue de préparer le conseil consacré aux votes sur ces sujets.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
P. CHENU